

PRÉFET DE TARN-ET-GARONNE

## Le Préfet de Tarn-et-Garonne communique :

### PAC AIDES ANIMALES 2018

La CAMPAGNE 2018 de télédéclaration pour les demandes d'aides animales est ouverte depuis le 01 janvier 2018 sur le site : [www.telepac.agriculture.gouv.fr](http://www.telepac.agriculture.gouv.fr)

Attention : il ne sera pas possible d'utiliser de formulaire de déclaration « papier »

AIDE	PÉRIODE DE DÉPÔT
Aides aux ovins / caprins (AO/AC)	Du 01/01/2018 au 31/01/2018
Aides aux bovins (ABA / ABL)	Du 01/01/2018 au 15/05/2018

#### **Nouveau : AIDES OVINES :**

**Suppression des deux aides complémentaires (démarche de contractualisation, vente directe ou nouveaux producteurs).**

#### **Nouveau : AIDES BOVINES :**

**Veau sous la mère : cette aide pourrait ne pas être reconduite en 2018 en conséquence elle est suspendue à la décision à venir.**

**Suppression de l'aide laitière complémentaire pour les nouveaux producteurs**

Les éleveurs ayant déposé une demande d'aide animale en 2017 recevront une note d'information, les notices sont disponibles sur le site internet [www.telepac.agriculture.gouv.fr](http://www.telepac.agriculture.gouv.fr)

Pour tout renseignement complémentaire : DDT au : 05 63 22 23 45

ou :

- Chambre d'Agriculture au : 05 63 63 30 25
- CERFRANCE :
  - Nathalie DELHOURS : Agence ALBASUD – 05.63.63.62.09
  - Agence MONTEILS : 05.63.65.00.55
  - Cécile SAINT-PE : Agence MOISSAC 05.63.04.04.44
  - Agence BEAUMONT DE LOMAGNE 05.63.02.31.50